

EXPÉRIMENTATION



Stationnement
sur le parking du marché
à partir du 12 mai

STATIONNEMENT **AUTORISÉ**

- ▶ Du samedi 18h au mardi 8h
- ▶ Du mercredi 18h au vendredi 8h

STATIONNEMENT **INTERDIT**

LES VEILLES ET JOURS DE MARCHÉ

- ▶ Du vendredi 8h au samedi 18h
- ▶ Du mardi 8h au mercredi 18h